



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 11
du 22 novembre 2018, à 19 heures 10,
Château de Vulruz, à Vulruz

Présents : selon listes des présences

Présidence : M. Pascal Lauber

Membres du Comité : MM. Claude Bovigny, La Sionge, Stéphane Bugnard, La Jogne, Mmes Nathalie Coquoz, Rive droite, Johanna Gapany, Commune de Bulle, MM. Alain Jan, Commune de Broc, Yves Page, Commune de Val-de-Charmey et Stéphane Schwab, Rive gauche

Délégués : les délégués de 22 communes sur les 25 communes que compte le district

Secrétariat : Mme Patricia Gachoud

Excusés : - M. Pierre Mauron, Député
- M. Boris Fringeli, Intyamon, Mme Erika Morand, Centre, M. Patrice Morand, Commune de Bulle et Mme Marie-France Roth Pasquier, Commune de Bulle, membres du Comité de direction
- Communes d'Echarlens, de Pont-la-Ville et de Vulruz

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal no 10 de l'Assemblée des délégués du 24 mai 2018
 3. Budget 2019
 - 3.1 Présentation des budgets 2019 et du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs
 - 3.2 Présentation du budget 2019 de l'Association
 - 3.3 Approbation du budget 2019 de l'Association
 4. Information sur le dossier du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
 5. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Madame et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie la Commune de Vulruz qui accueille cette Assemblée et donne la parole à M. Claude Bovigny, Vice-syndic.

M. Bovigny adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de Vulruz et la présente. Il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 22 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 105 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- Mme Isabelle Sudan, Conseillère communale, Broc
- M. David Seydoux, Conseiller communal, Bulle

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du budget 2019 des communes-sièges (annexe 1), du Rapport 2018 sur les budgets 2019 des communes-sièges et des vérificateurs (annexe 2) et du budget 2019 de l'Association, soit le tableau des contributions communales de la Régionalisation des sports : participation des communes pour 2019 (annexe 3), comprenant les frais de fonctionnement.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 10 de l'Assemblée du 24 mai 2018

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné. Il demande si quelqu'un a des remarques à formuler, ce qui n'est pas le cas.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée des délégués no 10 du 24 mai 2018.

3. Budget 2019

M. le Président rappelle que l'objectif principal est d'assurer la pérennité des infrastructures sportives que sont les piscines de Broc, Bulle et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle.

Conformément à l'article 22 des statuts, sont régionalisés : les frais d'entretien, les frais d'exploitation courante, les frais nécessaires au maintien de l'exploitation ainsi que les frais de rénovation destinés à assurer un bon fonctionnement. Les recettes sont composées des entrées, des locations de surfaces et des buvettes, des installations se trouvant dans le bâtiment et mises

à disposition des sociétés, des ventes effectuées par l'exploitant ainsi que des revenus publicitaires (sauf les sponsorings individuels amenés par les clubs ou lors de manifestations ponctuelles).

Il rappelle également qu'un plan comptable identique est utilisé par les 3 communes-siège et les montants mis au budget doivent répondre au Règlement de comptabilisation adopté par l'Assemblée constitutive du 22 janvier 2014.

3.1 Présentation des budgets 2019 et du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs

M. le Président se réfère à l'annexe 1, soit le tableau des budgets 2019 des communes-sièges et à l'annexe 2, soit le Rapport 2018 comprenant les commentaires explicatifs des communes-sièges et les remarques des vérificateurs de la Commission financière.

Pour la **patinoire de Bulle**, cette année le budget 2019 ne comprend pas de frais liés à l'installation de la patinoire provisoire en Bouleyres. L'exploitation sera ordinaire car la patinoire restera à Espace Gruyère. Cela a une incidence sur le poste « Traitement et charges sociales du personnel » qui diminue de Fr. 24'000.-- car il y aura moins de travaux que lorsque la patinoire est déplacée. Pour cette même raison, le poste des recettes « Entrées » est diminué de Fr. 10'000.-- car il y aura moins d'heures d'ouverture.

Pour le poste « Entretien et rénovations des bâtiments et installations », le budget est diminué d'environ Fr. 30'000.-- car lorsqu'il y a le Comptoir gruérien, il y a le déplacement de cette infrastructure qui nécessite d'importants travaux au paddock de Bulle durant la période de septembre à janvier.

Le budget 2019 de la patinoire de Bulle indique des charges totales nettes inférieures de Fr. 219'500.-- par rapport au budget 2018.

M. le Président demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Concernant la **piscine de Bulle**, en raison de la rénovation prévue, le budget d'exploitation comprend les charges minimales (rhabillage des bassins, entretien des joints des bassins, des pompes, des bâches et entretien courant). A l'exception du poste de charges « Entretien et rénovation », les autres postes ne présentent pas de divergence particulière. Le crédit de rénovation sera soumis à l'approbation du Conseil général en décembre 2018. Dès validation, la Commune de Bulle transmettra à l'AISG les informations et les frais financiers qui seront intégrés au budget d'exploitation dès 2020 ou 2021.

Les produits budgétisés pour l'année 2019 sont identiques à ceux prévus pour l'année 2018, avec une période d'ouverture normale.

Lors de son Assemblée des délégués du 24 mai 2018, les délégués ont approuvé un crédit d'étude de Fr. 700'000.--. Ce montant a été mis au budget 2018, raison pour laquelle il n'y aura pas de frais financiers en lien avec ce crédit sur l'année 2019.

Pour le budget 2019, les charges nettes à répartir sont inférieures de Fr. 725'500.-- par rapport au budget 2018 qui comprenait le crédit d'étude de Fr. 700'000.--.

M. le Président demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Pour la **piscine de Broc**, il est à relever principalement qu'en 2019, il y aura sept jours d'ouverture de plus en raison de la rentrée scolaire qui sera plus tardive au mois d'août. Cela influencera les charges liées aux frais du personnel ainsi que celles concernant l'énergie et l'eau. En outre, afin de répondre aux exigences cantonales, les produits utilisés doivent être consommés rapidement afin d'éviter des pertes de qualité et ils doivent être certifiés. Cela signifie qu'ils ne pourront plus être commandés en quantité suffisante pour bénéficier de conditions intéressantes.

La piscine de Broc désire attirer de nouveaux baigneurs, aussi un chauffe-eau sera posé pour qu'une douche puisse être tempérée et des panneaux solaires sont prévus, ce qui permettra de tempérer l'eau rajoutée quotidiennement en raison des recommandations édictées par le laboratoire cantonal. Cela évitera à la piscine de perdre trop de chaleur.

Pour le budget 2019, les charges nettes à répartir sont supérieures de Fr. 20'120.--.

M. le Président demande s'il y a des remarques.

Q. : A quoi correspondent les « Entrées gratuites » ?

R. : Ce poste figure dans les « Produits » de la piscine car ces entrées correspondent aux entrées gratuites offertes par la commune et qui sont payées par cette dernière à la régionalisation de la piscine, d'où leur comptabilisation en tant que recettes.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions et constate que ce n'est pas le cas.

Concernant la **piscine de Charmey**, les tarifs horaires du personnel temporaire ont été adaptés car ils n'avaient pas subi de modification depuis quatre ans. Les rémunérations du personnel fixe ont aussi légèrement été adaptées.

Au sujet de l'entretien et de la restauration des bâtiments et installations, le montant porté au budget 2019 est sensiblement plus élevé que dans les budgets précédents en raison du remplacement impératif de la nourrice pour un montant de Fr. 65'000.--. Au niveau des recettes, on relèvera que les « Entrées piscine », sont en progression de 5% et que cela est dû - en grande partie - à une nouvelle facturation des lignes d'eau.

Pour le budget 2019, les charges nettes à répartir sont supérieures de Fr. 1'300.-- par rapport à 2018.

M. le Président demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Pour l'ensemble des infrastructures régionalisées, le budget 2019 fait apparaître un total de charges nettes à répartir pour moitié entre les communes-sièges et pour moitié entre les communes gruériennes de Fr.1'301'605.-- (sans les frais de fonctionnement), soit Fr. 923'580.-- de moins que le budget 2018, en rappelant que ce dernier comprenait le crédit d'étude pour la rénovation de la piscine de Bulle de Fr. 700'000.--.

3.2 Présentation du budget 2019 de l'Association

Il s'agit de l'annexe 3, soit le tableau de participation des communes pour 2019 qui comprend les budgets 2019 des communes-sièges ainsi que les frais de fonctionnement de l'AISG qui, comme pour l'an passé, se monte à Fr. 20'000.--.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et il passe à la votation.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité les budgets 2019 des communes siège et celui de l'Association.

4. Information sur le dossier du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

Lors de la dernière Assemblée des délégués du 24 mai 2018, **M. le Président** avait informé de la constitution d'une nouvelle équipe de conduite. En préambule, il tient à souligner la qualité et l'engagement de M. Claude Gremion, juriste qui l'accompagne ainsi que de MM. Pierre Kohn et Thomas Bisson de l'entreprise Irbis Consulting SA qui fonctionne en tant que bureau d'assistance au maître d'ouvrage, sans qui il aurait été difficile d'avancer dans ce projet. Il fait un bref rappel historique.

Aujourd'hui, il peut annoncer que la procédure de marchés publics a été épurée et qu'il n'y a plus de recours. Un accord visant à reprendre et poursuivre les discussions a été obtenu de la part du nouveau consortium composé des entreprises HRS-Grisoni-Zaugg et JPF. Plusieurs séances de négociations ont traité du contrat de partenariat privé public et ils sont arrivés à la constatation qu'il s'agit d'un système contractuel complexe avec une couverture de risque maximale. Qui dit couverture de risque maximale, dit coûts élevés car la réduction des risques a un coût. Ils ont également tenté de mettre à jour les coûts réels d'exploitation même si actuellement ils ne sont pas encore tombés sur un accord.

La volonté des communes n'a pas changé et elles ne souhaitent pas reprendre entièrement à leur charge les risques d'exploitation du Centre sportif. Les communes veulent maintenir le principe d'une annuité stable et prévisible, comprenant la rémunération pour la construction ainsi que les coûts d'exploitation, tout en devant payer le moins possible.

M. le Président ne cache pas que les discussions sont difficiles, qu'elles vont lentement et qu'ils font souvent un pas en avant pour en faire un en arrière. Toutefois, les prochaines étapes sont claires. Les négociations se poursuivront avec le nouveau consortium et ils continueront à tenter de trouver des solutions de financement acceptables par toutes les parties. Le concept d'exploitation avec l'exploitant définitif est également à l'examen.

Ensuite, ils pourront procéder aux modifications architecturales du projet recommandées par le jury. Ils espèrent aboutir à la signature du contrat d'entreprise. Enfin, ce sera la votation des citoyens, suivie de ce celles des communes.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions et constate que ce n'est pas le cas.

5. **Divers**

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Il remercie ses collègues du Comité de direction, les délégués ainsi que la Commune de Vaulruz pour son accueil et pour l'apéritif.

M. le Président clôt l'Assemblée à 19 heures 40.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG :
Pascal Lauber, Président



La secrétaire de l'AISG :
Nadine Gobet

N. Gott

Bulle, le 11 décembre 2018/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction